

Devis d'installation

Partie 1: Information générale

1.1 Entreposage et manutention

Entreposer les panneaux SONOpan II et la membrane RefleXor dans un endroit sec, à l'abri des intempéries. Le fabricant procède à plusieurs contrôles de qualité afin de s'assurer que les produits rencontrent et excèdent les normes et standards établis. Avant l'installation des produits SONOpan II et RéfleXor, toujours s'assurer que les conditions de chantier rencontrent celles prescrites dans ce document. Le fabricant ne pourra être tenu responsable pour une mauvaise installation des produits.

1.2 Ouvrages connexes

- Isolation thermique
- Gypse
- Scellant acoustique
- Barres résilientes
- Structure de bois
- Structure d'acier
- Compositions de plancher et plafond

1.3 Garantie

MSL garantit expressément les produits qu'elle fabrique, et ce, pour une période de dix (10) ans à compter de la date de fabrication de ces derniers, contre tout défaut de fabrication les rendant impropres à l'usage auxquels ils sont destinés. MSL s'engage à rembourser ou remplacer tout produit ayant un défaut de fabrication, sous réserve des conditions et restrictions qui suivent. Cette garantie ne couvre pas les frais de main-d'œuvre et autres produits associés aux travaux de remplacement. Retourner tout produit défectueux à l'endroit où celui-ci a été acheté pour un remplacement ou un remboursement. Les panneaux SONOpan II et les membranes RéfleXor doivent être installés dans une pièce tempérée. Tous dommages causés par la négligence ou l'entretien inadéquat du plancher et des cloisons invalideront cette garantie. Cette garantie est valide uniquement pour l'acheteur original et n'est pas transférable.

1.4 Conditions de mise en œuvre des panneaux SONOpan II et de la membrane RefleXor

Les conditions de mise en œuvre doivent être conformes aux recommandations de MSL, du consultant acousticien, de l'architecte et des fournisseurs de matériaux. Préalablement à l'installation des panneaux acoustiques SONOpan II, toutes les ouvertures du bâtiment doivent être fermées: portes, fenêtres, portes de garage, etc. Les panneaux acoustiques SONOpan II doivent être entreposés sur le site, à l'intérieur et toujours à plat pour permettre un conditionnement optimal d'environ 48 heures. L'humidité ambiante doit se situer entre 25 % et 55 %. Protéger les panneaux SONOpan II contre tout danger de feu et utiliser un écran de protection temporaire contre les étincelles si des travaux de soudure doivent être effectués à proximité.

Partie 2: Produits

2.1 Le SONOpan II est un panneau d'isolation acoustique fabriqué de fibre de bois 100 % recyclées et 100% recyclables. Un panneau mesure 1.22 m x 2.44 m et a une épaisseur de 19.05 mm.

2.2 Le RéfleXor est une membrane thermo-acoustique fabriquée à partir de polyester 100 % recyclé, laminé à un film métallisé. La membrane RéfleXor a une épaisseur de 1.70 mm et les rouleaux mesurent 1.22 m x 15.24 m. Le RefleXor est un produit facilitateur conçu pour offrir une étanchéité continue et efficace au son.

2.3 Ces nouveaux systèmes innovateurs, qui combinent le SONOpan II et RéfleXor, minimisent les complexités d'installation, toujours en offrant des résultats supérieurs.



SONOpan II REFLEXOR

Installation de mur à ossature simple (condo / corridor) avec SONOpan II et RefleXor

Partie 3: Installation du SONOpan II mur / plafond

3.1 Construire le ou les murs devant séparer le condo et le corridor selon les plans et devis de l'architecte.

3.2 Remplir les cavités avec une laine de verre, une laine de roche ou de cellulose.

3.3 Installer les barres résilientes sur les murs à tous les 24" c.c. du côté du condo.

- a. La première barre doit être à 2" du sol
- b. La deuxième barre doit être à 24" du sol
- c. La dernière barre sera à 6" du plafond

3.4 Installer les panneaux SONOpan II verticalement sur les barres résilientes à l'aide de visses munies de rondelle à tous les 24" c.c. verticale et 12" horizontalement. Vissé le SONOpan II dans les barres résilientes seulement.

3.5 Installer le premier rang de gypse 5/8" type X sur le SONOpan II à l'aide de visse de 2" à tous les 24" c.c. verticale et 12" horizontalement.

3.6 Appliquer le composé à joints et la finition du côté du condo (peinture, moulure, etc).

3.7 Du côté corridor, installer le 1e rang de gypse 5/8" type X, selon les recommandations du manufacturier de gypse. Pour un meilleur résultat, s'assurer que les joints entre les panneaux de gypse sont le plus serré possible.

Partie 4: Installation RefleXor mur / plafond

4.1 Appliquer la membrane RefleXor de chaque côté du mur mitoyen, sur le premier rang de panneaux de gypse avec des agrafes de type T50 (ou similaire) en laissant 4" excéder au plancher, au plafond ainsi qu'à toute autre jonction. Le côté "Or" devrait toujours donner vers l'intérieur de la pièce.

4.2 Chevaucher les joints de 2" afin de créer une étanchéité parfaite. La membrane peut être installée verticalement ou horizontalement.

4.3 Installer le 2e rang de gypse 5/8" type X selon les recommandations du manufacturier de gypse. Décaler les joints entre les panneaux de gypse du premier rang et du deuxième rang.

4.4 Appliquer le composé à joints et la finition (peinture, moulure, etc...).

NB : Toujours s'assurer que le SONOpanII est protégé contre tout intempérie lors de son installation et ce jusqu'à achèvement des travaux.

NB : Si vous n'utilisez pas la membrane RefleXor, appliquer du scellant acoustique sur le périmètre de chaque panneau SONOpanII ainsi qu'aux périmètres des murs, plafonds et autres joints, jonctions ou ouvertures.

Pour plus de renseignements:
Service à la clientèle: 1 800 561 4279
Site Internet: www.mslfibre.com

infoplus@mslfibre.com

Développé et
fabriqué au
Canada

